



Numéro 135  
24 nov 2021



## COLZA

- Anti-graminées racinaires
- Larves d'altises
- Piloter l'azote avec MES SAT'IMAGES

## BLE

- Ravageurs
- Désherbage
- Opération Azotez-Mieux

## ORGE PRINTEMPS SEMÉE D'AUTOMNE

- Semis
- Erratum : Désherbage

## DIVERS

- CSP
- Réglementation pulvé
- Certiphyto

## FORMATION :

- Arbres et haies champêtres
- Découvrir les GC bio
- Mes Parcelles

**Conseil collectif rédigé à partir de** notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine et du BSV Ile-de-France n° 40 du 24/11/2021. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du Nord du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Cultures 2020-2021. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

**Louise VANCANENBROECK**  
07 79 99 53 40

**Service Agronomie**  
418 Rue Aristide Briand  
77350 LE MEE-SUR-SEINE  
Tél. : 01 64 79 30 75  
www.ile-de-france.chambagri.fr

OPE.COS.ENR.15-2. 19/10/18

Avec le soutien financier de :



## COLZA

stade 6 à 12 feuilles

### ▲ Rappel anti-graminées racinaires

Les interventions anti-graminées à base de propyzamide peuvent débuter cette semaine avec la baisse des températures. La pluviométrie prévue la semaine prochaine devrait permettre une bonne efficacité du produit.

- **KERB FLO** : peut être appliqué sous une pluie
- **IELO** : ne pas appliquer sous la pluie mais sur une végétation sèche.
- Pour une association avec **MOZZAR** : attendre un affaissement des colzas afin d'éviter un effet parapluie (action foliaire) et intervenir avec un délai de 1h minimum avant une pluie.

Pro

1.8

adj



RESERVE AUX ADHERENTS

### ▲ Ravageurs

#### ▲ Larves de grosses altises

Des tests Berlese sont menés depuis la fin octobre pour estimer la pression larvaire. Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, on observe une faible pression larvaire, dans la grande majorité des situations en-dessous du seuil d'intervention. Les parcelles situées à Chevru et Doue ont eu de bonnes vigueurs de levées dès le début septembre et n'ont donc pas eu d'intervention insecticide. La parcelle de Verdelot est la seule qui atteint le seuil d'intervention (>70% plantes porteuses).

	CHEVRU	VERDELOT	DOUE	MONTOLIVET	SAMMERON
Date de prélèvement	22/10	22/10	8/11	9/11	8/11
Nombre larve/plante	0.2	0.9	0.15	0.3	0.07
Insecticide	0	0	0	1	2

Stade de sensibilité : du stade rosette à reprise de végétation

Seuil de risque : 70 % de plantes porteuses de larves ou 2-3 larves par plantes



Les colzas bien développés sont moins sensibles aux migrations des larves vers le cœur des plantes. Le risque est donc plus faible pour les gros colzas.

### A vos agendas :

RDV le vendredi 3 Décembre à 10h à la ferme de Chaudron,  
Saint-Martin-des-Champs 77320  
GPS : 48.796998, 3.343262

Au programme :

Tour de plaine « colza » avec notre ingénieur régional de Terres Inovia. Evaluation de la pression larvaire altise et CBT selon différents scénarios ITK, conseil désherbage, pesée entrée hiver, conseil azote etc...

## ▲ RAPPEL MES SAT'IMAGES : Outil de Pilotage de l'azote par satellite pour optimiser la fertilisation

La Chambre d'agriculture de Région Ile de France vous propose **MES SAT'IMAGES**, un outil de pilotage de l'azote sur colza et sur blé très concurrentiel pour un tarif de **7€/ha**.

Au vu du coût actuel des engrais, il sera judicieux de piloter ses apports d'azote sur colza au printemps. **MES SAT'IMAGES** est particulièrement pertinent dans les situations de :

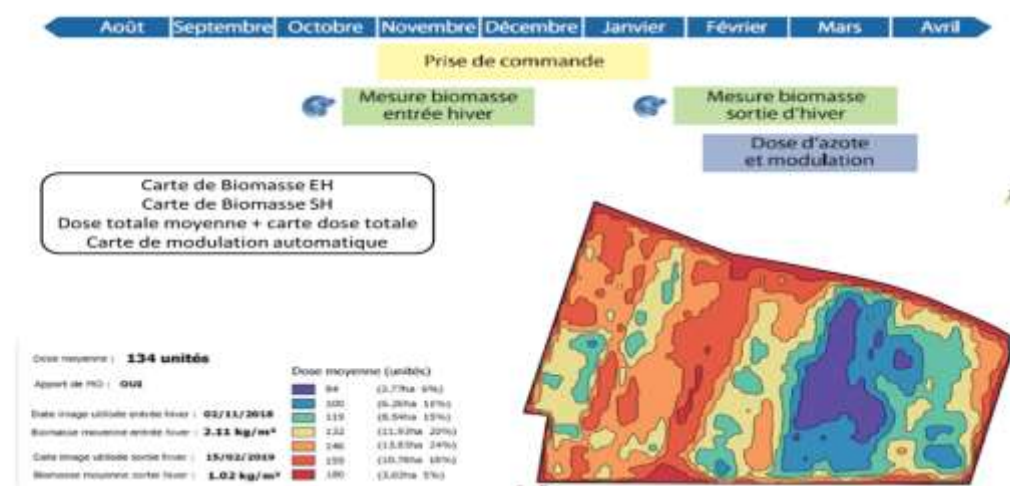
- **Colzas hétérogènes** : Mes Sat'images permet d'améliorer la mesure de la biomasse en analysant l'ensemble de votre parcelle pour trouver le meilleur compromis.
- **Colzas très développés** : Grâce à la cartographie entrée et sortie hiver de la biomasse de vos colzas, Mes Sat'Images évalue précisément l'azote déjà absorbé et l'azote restitué par la perte des feuilles, c'est-à-dire l'azote qui ne sera plus à épandre.

Les commandes peuvent se faire dès maintenant et jusqu'au 15 décembre. Contactez - nous pour vous inscrire et réserver vos parcelles.



L'OAD Mes sat'im@ges utilise les images satellites pour mesurer et créer des cartes de biomasse de vos parcelles de colza en entrée et en sortie hiver. Un calcul de la dose d'azote à apporter est effectué à partir de ces cartes de biomasse pour aboutir à une carte de modulation de dose utilisable dans les consoles de vos matériels. Une dose moyenne totale est également calculée.

### Exemple de carte de biomasse réalisée sur une parcelle de colza



## BLE (Semis à début tallage)

### ▲ Ravageurs

#### ▲ Limaces

Les limaces sont toujours très présentes et ont occasionné des dégâts parfois importants sur blé/colza et plus généralement en terres fortes. Les interventions de labours limitent le risque. Restez vigilant aux derniers semis principalement en bordure, proche de « réservoirs à limaces » (interculture, jachères, colza..) et dans les ronds de terres fortes.

#### ▲ Pucerons

Globalement peu de pucerons sont observés. Les conditions ne leurs sont pas favorables tant que les températures restent autour de 5°C. **Restez vigilant et observer vos parcelles régulièrement.** Intervenir si nécessaire sur les blés à 1-2 feuille et à 3 feuilles-début tallage.

**Stade de sensibilité** : levée jusqu'à germination

**Seuil indicatif de risque** : 10 % de pieds colonisés ou présence sur plante pendant plus de 10 jours

## **Désherbage**

Continuer les désherbages, tant que les conditions climatiques le permettent (dégradations attendues en fin de semaine et semaine prochaine). Reportez-vous aux règles et aux conditions d'applications ci-dessous. Privilégier toujours les désherbages de prélevée. Attention tout de même si le blé est mal terré, en terre filtrante et cela jusqu'au stade 1 feuille déployée.

### ➤ **Continuer les programmes de désherbage**



**RESERVE AUX ADHERENTS**

### ➤ **Intervenir en rattrapage si vous observez la présence d'adventices 3 semaines après l'intervention de post levée.** Surtout ne pas attendre la sortie hiver pour agir. Dans la majorité des cas, le traitement de rattrapage est nécessaire seulement sur les bordures.



**RESERVE AUX ADHERENTS**

### **Rappel des règles de désherbage :**

- Attention à ne pas désherber avant une période de gel pour éviter des problèmes de sélectivité (éviter les fortes amplitudes thermiques).
- Ne pas intervenir au stade pointant de la céréale : risque de phytotoxicité
- Contacter votre conseillère pour évaluer l'efficacité des traitements et discuter de possible rattrapage d'automne nécessaire.

**Rappel des conditions d'application des herbicides de prélevée :** les herbicides qui agissent au niveau des racines ou qui y pénètrent, ne sont pas dépendants de la qualité de pulvérisation. En revanche, il est nécessaire de les appliquer sur un sol humide. Absence de vent.

**Rappel des conditions d'application des herbicides de post-levée :** hygrométrie > 70 %, absence de vent et de brouillard, températures douces, éviter les amplitudes thermiques > à 15° C et les gelées matinales < à -1° C.

## **OPERATION AZOTEZ MIEUX**

La Chambre d'agriculture renouvelle l'opération **AZOTEZ-MIEUX**,  
Une opération de reliquats azotés avec des tarifs négociés !

Une brochure vous sera communiquée prochainement avec la marche à suivre. En attendant et pour réserver vos reliquats, vous trouverez l'offre tarifaire ci-dessous.

### **Laboratoire Aurea (toutes cultures sauf betteraves)**

#### **Tarif RSH :**

	Aurea		Subv. IDF	1 H	2 H	3H
	Tarif	Eco-Participation				
<b>Sans interprétation</b>	8,20 €	0,40 €	0,75 €	<b>7,85 €</b>	<b>15,70 €</b>	<b>23,55 €</b>
<b>Avec interprétation</b>	9,20 €	0,40 €	0,75 €	<b>8,85 €</b>	<b>17,70 €</b>	<b>26,55 €</b>

### Tarif analyses de sols\* :

	Aurea		TOTAL
	Tarif	Eco-Participation	
<b>PRM</b>	45,70 €	0,40 €	<b>46,10 €</b>
<b>PRO</b>	57,80 €	0,40 €	<b>58,20 €</b>

Option C/N = 8,50 € HT

**\*Tarif accessible aux parcelles où ont été réalisés des RSH**

**PRM** = pH eau / pH KCl / Calcaire total / Matière organique / CEC Metson / Phosphore Olsen / Potassium échangeable (K2O) / Magnésium échangeable (MgO) / Calcium échangeable (CaO)

**PRO** = PRM + Bore eau bouillante / Cuivre extraction EDTA / Manganèse extraction EDTA / Zinc EDTA

### **RSH méthode AZOFERT (Betterave uniquement)**

#### Analyses proposées et tarifs :

RSH avec dose X = **10,50 € HT** / horizon soit 2H=**21,00 € HT**/3H=**31,50 € HT**

Analyses de sols : Idem qu'Aurea

Nous reviendrons bientôt vers vous avec les modalités d'inscription.

## ORGE DE PRINTEMPS SEMEE D'AUTOMNE

Un semis d'orge de printemps à l'automne peut se justifier seulement si les conditions de semis sont particulièrement bonnes courant novembre. Cette technique s'adapte mieux aux sols superficiels car elle permet de réduire le risque d'échaudage. En sol profond et hydromorphe, il s'agit surtout d'être opportuniste vis-à-vis d'un bon créneau de semis.

Attention cependant, une orge de printemps type RGT PLANET semée d'automne sera plus sensible aux maladies et nécessitera une plus grande protection fongicide. Le risque adventices est aussi plus important. Il faut donc bien peser le risque/bénéfice qui n'est pas toujours à l'avantage des semis d'automne, ou choisir des parcelles sans problèmes d'adventices.

### **Période et densité de semis**

- **Période de semis optimale:** 10 -20 novembre
- **Densité de semis :**

Conditions implantations	Densité Grains/m2	
	Bonnes	Mauvaises
<b>Du 1/11 au 10/11</b>	300-350	350-380
<b>Après le 10/11</b>	350-380	380-400



**RESERVE AUX ADHERENTS**

**▲ CSP**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021 la Loi de séparation Vente/Conseil est entrée en vigueur, et le législateur a mis en place un nouveau conseil phytosanitaire : le **conseil stratégique** à l'utilisation des produits phytosanitaires (CSP). Ce CSP devient obligatoire pour toutes les exploitations agricoles à l'exception des exploitations certifiées (AB 100%, HVE3).

Pour répondre à cette nouvelle exigence réglementaire, mieux la comprendre, connaître le calendrier et l'aborder sereinement, la Chambre d'agriculture vous a proposé un webinaire lundi 13 septembre. Vous pouvez visionner le replay à l'adresse suivante : [https://www.youtube.com/watch?v=Q4gns\\_xVMz0](https://www.youtube.com/watch?v=Q4gns_xVMz0)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Julie Elbe au 06.48.92.61.80 ou [julie.elbe@idf.chambagri.fr](mailto:julie.elbe@idf.chambagri.fr)

**▲ Réglementation pulvé**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le contrôle obligatoire des pulvérisateurs ne reste valable que 3 ans au lieu de 5. Cependant, l'acquéreur d'un appareil neuf a 5 ans pour réaliser le premier contrôle.

Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation vient de signer un nouveau décret en vigueur depuis le **1<sup>er</sup> octobre 2021**, prévoyant de **nouvelles sanctions pour les agriculteurs qui ne respecteraient pas les obligations liées au contrôle de leur pulvérisateur**.

Ainsi, **l'agriculteur peut se voir suspendre son Certiphyto pour une durée maximale de 6 mois** lorsqu'il n'est pas en mesure de justifier que le matériel d'application de produits phytopharmaceutiques qu'il utilise a fait l'objet d'un contrôle périodique obligatoire en cours de validité.

Le décret prévoit également qu'en cas d'utilisation d'un **pulvérisateur déclaré défaillant** à l'issue du dernier contrôle périodique, l'agriculteur peut recevoir une **contravention de quatrième classe**.

**▲ Certiphyto****Certiphyto : inscrivez-vous dès maintenant !**

Il est important de renouveler le Certiphyto au plus tard 2 mois avant sa date de fin de validité.

De nouvelles dates vous sont proposées en novembre et janvier pour la Seine-et-Marne :

Date	Ville
Lundi 29 novembre 2021	77350 LE MÉE-SUR-SEINE
Mardi 12 janvier 2022	77350 LE MÉE-SUR-SEINE

Les renseignements et les inscriptions peuvent se faire au 01 39 23 42 38 ou directement en ligne : <https://www.cognitofirms.com/Caridf/formulairedinscriptioncertiphyto>

Pour toute information, vous pouvez contacter Julie Elbé, responsable de formation au 06 48 92 61 80.

## INSCRIPTION OUVERTE !

## ARBRES ET HAIES CHAMPETRES : CONCEVOIR, ENTRETENIR ET TIRER PROFIT DES INFRASTRUCTURES AGROECOLOGIQUES (IAE)

Date	Horaires	Adresse
Vendredi 10 décembre 2021	9h00 17h30	Salle des Fêtes (Rue de la Gare) 77510 VERDELOT

## PROGRAMME :

**Comprendre les différentes fonctions possibles d'une IAE d'arbres ou de haies champêtres**

- ▲ Description des plus values qu'apportent les arbres et haies champêtres pour la biodiversité
- ▲ Les continuités écologiques
- ▲ L'érosion des sols
- ▲ Les effets brise-vent et micro-climat

**Savoir concevoir une IAE efficace pour l'environnement et adaptée à l'exploitation**

- ▲ Choix des essences, des emplacements
- ▲ L'entretien des arbres et haies champêtres selon différents objectifs

**Savoir communiquer pour tirer profit de ses IAE auprès des acteurs économiques**

- ▲ Atelier petit groupe : valoriser mon IAE, comment, auprès de qui ?
- ▲ Situer les acteurs du territoire associatifs, syndicaux et municipaux
- ▲ Un communiquer de presse comment ça marche ?

**Contributeurs VIVEA : 21 €**

Pour tout renseignement supplémentaire ou obtenir le bulletin d'inscription, merci de prendre contact avec Louise VAN CRANENBROECK : 07 79 99 53 40

## DECOUVRIR LES GRANDES CULTURES BIO

Date	Horaires	Adresse
Mardi 14 décembre 2021 et Mardi 11 janvier 2022	9h00 17h30	Chambre d'agriculture 418 rue Aristide Briand LE MEE SUR SEINE

**OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

- Découvrir l'agriculture BIO : cahier des charges, grands principes, ...
- Comprendre les bases agronomiques et acquérir des connaissances pour pratiquer l'AB en grandes cultures.
- Connaître les résultats technico-économiques franciliens.
- Identifier les conditions de réussite d'une conversion à l'AB.

## FORMATION au logiciel :



Les formations ci-dessous s'adressent aux personnes qui **souhaitent découvrir notre outil de traçabilité, aux débutants et aux nouveaux abonnés**. Cette année nous vous proposons deux formules avec un module à distance dans les deux cas.

**1<sup>ère</sup> formule :** Module à distance en autonomie de 1h40 + 2 jours en présentiel

### DATES, HORAIRES ET LIEUX

Date	Horaires	Adresse
Module à distance à partir du 25 Novembre 2021 En salle : Jeudi 02 décembre 2021 et Jeudi 27 janvier 2022	Durée : 1h40 9h00 17h30	FMD : à distance Chambre d'agriculture Chemin de Romilly 78200 MAGNANVILLE
Module à distance à partir du 25 novembre 2021 En salle : Mardi 07 décembre 2021 et Vendredi 14 janvier 2022	Durée : 1h40 9h00 17h30	FMD : à distance Chambre d'agriculture 418 rue Aristide Briand 77350 LE MEE SUR SEINE
Module à distance à partir du 25 novembre 2021 En salle : Lundi 13 décembre 2021 et Mardi 1 <sup>er</sup> février 2022	Durée : 1h40 9h00 17h30	FMD : à distance Chambre d'agriculture 6 avenue Pierre Richier 91150 ETAMPES

**2<sup>ème</sup> formule :** Module à distance en autonomie de 4h25 + 1 jour en présentiel

### DATES, HORAIRES ET LIEUX

Date	Horaires	Adresse
Module à distance : à partir du 6 décembre 2021 En salle : Jeudi 6 janvier 2022	Durée : 4h25 9h00 17h30	FMD : à distance Lycée de la Bretonnière 77120 CHAILLY EN BRIE
Module à distance : à partir du 6 décembre 2021 En salle : Mardi 11 janvier 2022	Durée : 4h25 9h00 17h30	FMD : à distance Chambre d'agriculture 6 avenue Pierre Richier 91150 ETAMPES

Pour nos abonnés qui souhaitent une remise à niveau. Vous retrouvez toutes les dates de formation sur notre blog à l'ouverture du logiciel.


**Pour tous renseignements, vous pouvez contacter L.GOUSSON au 06 07 66 86 40.**

## COMPOSITION DES PRODUITS CITES



### RESERVE AUX ADHERENTS



Retrouvez les bulletins info.pl  ine, les BSV de la région ainsi que les guides cultures sur notre site Internet.

*La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.*

**Toute rediffusion et reproduction interdites.**